

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-sept du mois de mars 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2025
Séance du 02 avril 2025

N° 40

**Objet : Dénomination de l'école
de musique communautaire de
Saint-Auban**

Est nommé secrétaire de séance : Bruno ACCIAI

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit (jusqu'au rapport n° 38), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 24), HONNORAT Michèle (jusqu'au rapport n° 38), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°04), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (jusqu'au rapport n° 36), PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24), SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (jusqu'au rapport n°24)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à DENEUVE Jérôme
COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à SEVENIER Jean
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24)
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n°05)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, CHALVET Gilles, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L2121-29,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 portant création de Provence Alpes Agglomération par fusion des cinq communautés de communes suivantes : « Asse-Bléone-Verdon », « Duyes et Bléone », « Haute-Bléone », « Moyenne Durance » et « Pays de Seyne » ;

Vu les statuts de Provence Alpes Agglomération ; et notamment la compétence « équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu les délibérations n°02 du 14 novembre 2018, n°01 du 28 mai 2019 et n°03 du 14 juin 2023 portant définition de l'intérêt communautaire des équipements culturels et sportifs,

Considérant que la structure « école de musique communautaire de Saint-Auban » est d'intérêt communautaire et relève de ce fait de la compétence de Provence Alpes Agglomération,

Créée en 1977, l'école de musique communautaire est installée dans les anciens locaux de l'école primaire des garçons à Saint-Auban. Elle fonctionne grâce à des prestations de service effectuées par les Centres Musicaux Ruraux.

Le projet d'établissement de l'école est en résonnance avec la philosophie et l'éthique des Centres Musicaux Ruraux « la Musique pour Tous » s'articule autour des lignes directrices suivantes :

- accès au public le plus large,
- pédagogie souple et adaptée,
- accent mis sur la pratique collective,
- ouverture sur le monde social et culturel.

Il est proposé de donner le nom de Mme Arlette VIAL à cette école de musique.

Mme Arlette VIAL a pris part à la création puis le développement de cette école. Elle a accompagné l'apprentissage de nombreux musiciens dont plusieurs mènent des carrières professionnelles. Elle a œuvré pour la découverte de la musique dans les écoles de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Née à Manosque en 1937, fille du chef de l'armée secrète des Basses Alpes, elle enseigne la musique à l'école de Château-Arnoux-Saint-Auban après une formation au sein de la fédération nationale des centres musicaux ruraux. Elle œuvre en faveur de l'initiation musicale des plus jeunes en créant notamment des chorales. Elle assure des fonctions d'administratrice au sein de la fédération des centres musicaux ruraux des Alpes-de-Haute-Provence.

Arlette VIAL était titulaire de la Médaille d'Honneur échelon Argent de la Société d'Encouragement au Bien – Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole, de la Médaille d'Honneur de la Ville de Château-Arnoux. En 2003, le Général BARET l'a décorée au titre de Membre Héritier de la Légion d'Honneur. Elle est Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Monsieur le Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban et l'ayant droit de Mme Vial ont fait part de leur accord pour cette nouvelle dénomination.



Il est proposé :

- De donner le nom « Ecole de Musique Arlette VIAL » à l'école de musique de Saint-Auban ;
- D'autoriser Madame la présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Bruno ACCIAI

PUBLIE LE : 11 AVR. 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250402-40_02042025